

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
05/09/2024

Date d'affichage
16/09/2024

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

L'an deux mil dix vingt quatre

*Le 11 septembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : GUIBLIN Aline, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, GORON Rémy, JALLU Yann,

ABSENTS : *Néant*

POUVOIR : GUIBLIN Aline donne pouvoir à Nathalie BONDIGUEL, SAINT MLEUX Xavier donne pouvoir à Delphine BERTAUX, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à François DURET, GORON Rémy donne pouvoir à Henri BRIAND, JALLU Yann donne pouvoir à Pascal HERVÉ,

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°02-08-2024 Autorisation de signature – Lots Marché de la Cour des Savoir Faire

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a autorisé lors de sa réunion du 22 mai 2024 la publication d'un appel d'offre, dans le cadre d'un marché à procédure adapté, visant à la réalisation des travaux pour le projet de la Cour des Savoir Faire.

Par ailleurs, lors de sa réunion du 24 juillet dernier le conseil municipal a déclaré infructueux une partie des lots de ce marché et autoriser monsieur le Maire à procéder à une nouvelle publication de ce marché.

Monsieur le Maire que 8 lots ont fait l'objet d'une réponse ayant été analysées par la maîtrise d'œuvre et présentées à la commission Marché à Procédure Adapté le 10 septembre 2024.

Il expose que pour les lots pour lesquels des réponses ont été formulées, le montant global est estimé à 945 650€HT.

Vu le rapport d'analyse des offres exposé la commission MAPA propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot n° 1 : Démolition – Désamiantage à l'entreprise SCD Bretagne pour un montant de 49 955 € HT

Lot n°2 : Gros Œuvre à l'entreprise CF Construction pour un montant de 302 806.78€ HT

Lot n°08 : Serrurerie – Métallerie à l'entreprise Métallerie Sylvain Foucher pour un montant de 38 154.84€ HT

Lot n°10 : Cloisons Sèches – Isolation à l'entreprise Belloir pour un montant de 151 000 € HT

Lot n°12 : Revêtements de sols à l'entreprise Belloir pour un montant de 46 500€ HT

Lot n°13 : Peinture à l'entreprise ATR pour un montant de 32 684.20€ HT

Lot n°14 : Électricité – Courant Faibles – Chauffage à l'entreprise Amgis pour un montant de 104 846.21€ HT

Lot n°15 : Plomberie sanitaire – VMC à l'entreprise Amgis pour un montant de 81 121.64€ HT

Il est précisé que le montant total de ces lots est de 807 068.67€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

Prend acte et valide le rapport d'analyse des offres présenté

Attribue les lots tel que précisé ci-dessus

Autorise monsieur le Maire à signer les actes d'engagements correspondant ainsi que tout document relatif à cette affaire.

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

